

ARRETE DE CIRCULATION



Yvelines
Le Département

Le Chef de l'Unité Entretien et Exploitation de Rambouillet

VU le code de la route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté départemental permanent N° AD 2023-641 en date du 31 août 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les routes départementales situées hors agglomération

VU le règlement de voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1-8ème partie et spécialement son article R 135,

Affaire suivie par
Stéphane BLEVIN
Tél 01-61-31-29-89
sblevin@sy-voirie.fr

N° dossier : 98-2026

AUTORISE

L'entreprise **PRETTRE ESPACES VERT – AVENUE DE L'ARBRE A LA QUENEE-78490 MERE**

à effectuer des travaux **de fauchage** sur la route départementale suivante (section hors agglomération) :

RD **906** PR 19+636 au 25+042, PR 26+262 au 33+730, 38+250 au 41+406, PR 42+523 au 45+372 et PR 46+089 au PR 49+639

Communes de CHEVREUSE, CHOISEL, SENLISSE, CERNAY LA VILLE, LA CELLE LES BORDES, AUFFARGIS, VIEILLE EGLISE, RAMBOUILLET, GAZERAN, SAINT HILARION

RD **988** PR 23+000 au 31+723 et PR 34+248 au 44+066

Communes de BONNELLES, ROCHEFORT, PONTHEVRARD, SONCHAMP, ABLIS

Du 07/09/2026 au 09/10/2026 (21 JOURS EFFECTIFS)

dans les conditions suivantes :

- horaire des restrictions :

☒ uniquement de jour (**08h00 –18h00**)

- mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :

☒ mise en place d'un **chantier mobile**

☒ limitation de la vitesse à **50 km/h**

☒ interdiction de stationner

☒ interdiction de dépasser

L'entreprise aura la charge de la signalisation temporaire du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

À RAMBOUILLET, le **04/09/2026**

Le Chef de l'Unité Entretien Exploitation de Rambouillet

Philippe PIMBEL

Copie : Mairie ci-dessus

P.J. : Fiche CM41 – Chantiers mobiles – Bonne conditions de visibilité

Fiche CM42 – Chantiers mobiles – Visibilité insuffisante

Service Territorial Yvelines Rural

13 chemin de la Gommerie – 78120 Rambouillet – Tél 01.34.57.32.40 – Fax 01.61.31.50.90